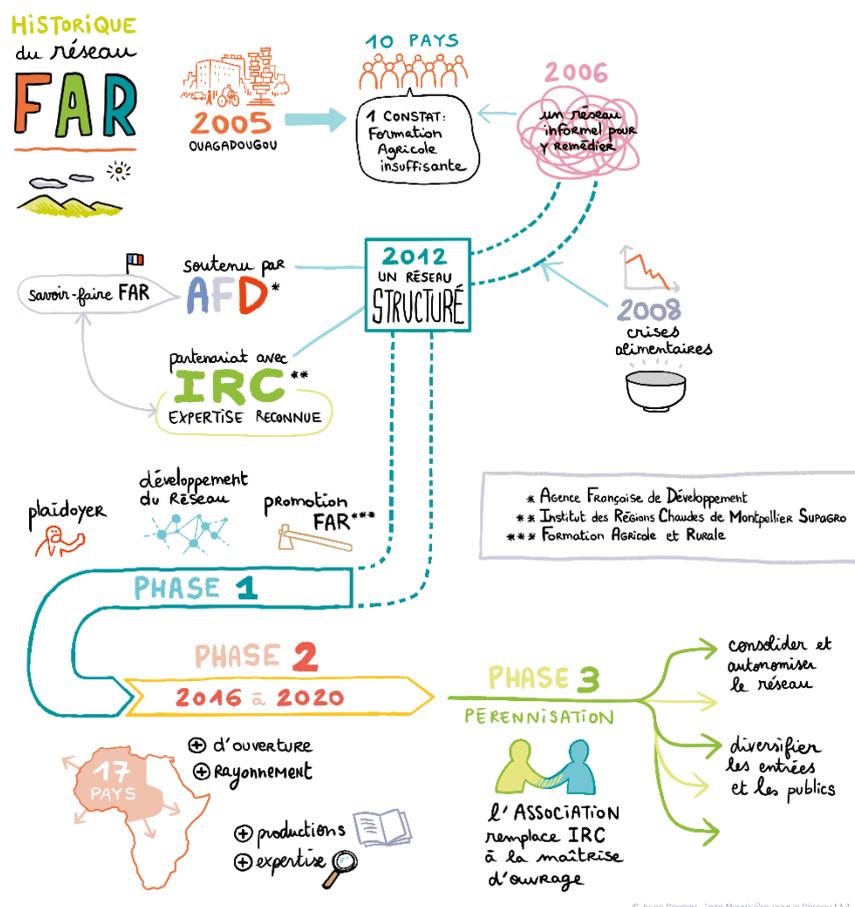


# Charte du Réseau FAR

## Le Réseau des professionnels de la formation agricole et rurale au Sud

La charte du Réseau FAR définit notre finalité, nos convictions, nos valeurs, nos engagements. Elle est un élément essentiel de la vie de l'association ARFAR pour fédérer les initiatives des membres au service des finalités et valeurs communes. Elle nous engage en tant que membre du Réseau FAR.



## LES FINALITES DU RESEAU

Le Réseau FAR a pour finalité **de contribuer à l'insertion socio-professionnelle, par la formation des jeunes ruraux, des agriculteurs et agricultrices** et à la création ou à la rénovation de dispositifs de formations agricoles, techniques et professionnelles adaptés aux contextes et demandes socio-économiques des pays.

## LES VALEURS DU RESEAU

Les membres du Réseau partagent les valeurs communes suivantes :

- **Engagement personnel et solidaire des membres**, qui s'investissent chacun à leur niveau (i) dans la rénovation et le développement des dispositifs FAR nationaux et (ii) dans la vie associative du Réseau en contribuant à ses buts.
- **Pratique du partage** : le partage des connaissances est un levier important pour contribuer aux changements attendus dans les dispositifs FAR ; les savoirs du Réseau sont libres d'accès et destinés à être diffusés le plus largement possible.
- **Bonne gouvernance** : l'association est animée par un esprit et des règles de bonne gouvernance en matière de fonctionnement de ses organes, de transparence et de redevabilité avec et entre ses membres, ainsi que ses partenaires.
- **Convivialité** : l'association cultive cette valeur fondamentale depuis ses débuts, qui favorise les échanges, nourrit la créativité et accélère la prise de décision.
- **Promotion du genre** : les membres s'engagent à respecter et promouvoir la diversité de genre et l'équité dans leurs actions au service de la FAR, ainsi que dans l'organisation des réseaux nationaux et du Réseau international.
- **But non lucratif et bénévole** : l'association œuvre pour le renforcement des dispositifs FAR sans but commercial, sans chercher à réaliser des profits ou tirer des avantages. Elle est régie par des statuts d'association à but non lucratif ; les membres du Réseau s'engagent dans le renforcement des dispositifs FAR à titre bénévole et sans aucune contrepartie financière.
- **Subsidiarité** : le rôle du Réseau international FAR est d'appuyer et valoriser le travail des acteurs et actrices nationaux.ales et non de se substituer à eux. A travers ses appuis, il permet une plus grande visibilité à même de faciliter des alliances plus larges, pour une reconnaissance accrue de la formation agricole par les instances politiques nationales et internationales.
- **Renouvellement intergénérationnel** : le Réseau international FAR promeut la participation des jeunes au sein des réseaux nationaux et au sein du Réseau international.

## LES CONVICTIIONS QUI ANIMENT LE RESEAU FAR

### Nos convictions :

- ➔ La **formation agricole et rurale** est un levier stratégique pour améliorer l'agriculture et l'insertion socio-professionnelle des jeunes ruraux ;
- ➔ La **rénovation des dispositifs de formation agricole et rurale** est un moyen pour développer des formations de qualité, qui répondent à la demande des acteurs et actrices de terrain ;
- ➔ Le développement du **capital humain** et la **mise en réseau des acteur.ice.s** sont des conditions essentielles pour adapter les agricultures familiales aux grandes transitions (démographique, économique, énergétique, climatique).

### Nos moyens d'intervention :

- ➔ **Un réseau d'hommes et de femmes** impliqué.e.s dans la FAR dans 18 pays en Afrique ;

- ➔ **Des ressources et de la formation** pour améliorer la formation agricole et rurale au Sud ;
- ➔ **L'élaboration et le financement d'activités et d'expertises** dans les pays pour contribuer à rénover les dispositifs de formation agricole et rurale.

*Ce qui nous réunit tous, c'est la volonté d'améliorer les politiques de formation agricole et rurale en Afrique, par l'échange de pratiques, le plaidoyer et le renforcement de l'expertise.*

## LICENCE ET DROITS DE REPRODUCTION

Le Réseau FAR favorise et encourage le libre partage des données et de la connaissance entre ses membres.

Aussi, les données produites par le Réseau FAR, qu'elles soient ou non téléchargeables, sont toutes placées sous une licence libre [Creative Commons CC BY-SA version 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/).

Il est expressément demandé aux utilisateurs de ces données de respecter les termes de ces licences, notamment en ce qui concerne la citation de leurs auteurs.

## ANIMATION DU RESEAU

Le Réseau FAR est animé depuis 2012 par l'ARFAR (Association du Réseau international FAR), qui assure la gestion et le pilotage du Réseau FAR. L'ARFAR remplit les rôles suivants :

- Elle est garante de la pérennité, du bon fonctionnement et de l'éthique du Réseau FAR ;
- Elle gère financièrement le Réseau FAR ;
- Elle représente officiellement le Réseau FAR au sein de différentes instances internationales, nationales, territoriales ;
- Elle accueille et encadre les salarié.e.s chargé.e.s de faire fonctionner le Réseau FAR ;
- Elle définit et met en œuvre la stratégie générale du Réseau FAR.

Sa composition, son administration et ses moyens sont définis dans ses statuts et dans son manuel de procédure.

## EVOLUTION DE LA CHARTE DU RESEAU

La charte du Réseau FAR est un outil au service de l'ensemble des membres du Réseau FAR. Sa réactualisation est assurée par l'ARFAR en fonction de l'expérience tirée de son histoire. Sa diffusion est publique afin que chacun puisse en avoir connaissance. Elle est accessible sur le site [www.reseau-far.com](http://www.reseau-far.com).

Toute personne qui ne respecterait pas les principes de la Charte est susceptible de se voir retirer le droit d'appartenir au Réseau. Toutes les modifications de la charte devront être approuvées par l'Assemblée Générale, sur propositions du Bureau.

**Approuvée en Assemblée Générale le 19 avril 2023**